
COMMUNE DE THURET

Arrondissement
de RIOM

tél : 04-73-97-91-58
mairiedethuret@wanadoo.fr

Canton
d'AIGUEPERSE

ARRETE DU MAIRE
Arrêté provisoire n°16

Le Maire de la Commune de THURET (PUY DE DOME)

- Vu l'article L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation sur l'ensemble de la commune de THURET, en agglomération, en raison de l'entretien des caniveaux sur la voirie communale et départementale (ramassage des feuilles).

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 15 octobre au 15 décembre 2020, le stationnement des véhicules pourra être interdit et la circulation alternée au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'entretien.

ARTICLE 2 :

Les véhicules devront se conformer à la signalisation mise en place par les services municipaux chargés des travaux.

ARTICLE 3 :

Mr le Commandant de la gendarmerie de Maringues est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à THURET, le 3 novembre 2020



Le Maire,
Pierre LYAN